

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LÉGALISATION DU CANNABIS : LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC COMPTE INTERDIRE LA CONSOMMATION DANS LES LIEUX PUBLICS

Saint-Joseph-du-Lac, le mercredi 3 octobre 2018 – Le 1^{er} octobre dernier, le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac a présenté un projet de règlement concernant la consommation de cannabis sur son territoire. En résumé, le projet de règlement 26-2018 stipule qu'il sera interdit de consommer de la marijuana à des fins thérapeutiques ou récréatives dans les lieux publics (rues et parcs).

Ces dispositions sont prises dans le contexte de l'entrée en vigueur, le 17 octobre prochain, de la *Loi sur le cannabis*, officialisant la légalisation de la marijuana au Canada. Rappelons toutefois que les municipalités conservent le pouvoir de réglementer les usages inhérents à la production et à la culture de cannabis sur son territoire et d'en encadrer la consommation.

« À l'instar de plusieurs autres municipalités au Québec, Saint-Joseph-du-Lac fait preuve de prudence relativement aux nouvelles dispositions fédérales entourant la légalisation du cannabis. La priorité du conseil municipal dans ce dossier demeure de préserver la qualité de vie et la quiétude des joséphois. », assure le maire Benoit Proulx.

Le projet de règlement 26-2018 sera adopté lors de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2018.

- 30 -

Renseignements: Marie-Michelle Crevier

Responsable des communications

450 623-1072 poste 233 communication@sjdl.qc.ca